

# TRANSFERTS MONÉTAIRES POUR LA PROTECTION : TRANSFERTS MONÉTAIRES POUR LA PROTECTION – FAIRE L'INVENTAIRE DES TRANSFERTS MONÉTAIRES POUR OBTENIR DES RÉSULTATS DE PROTECTION DANS LES CONTEXTES HUMANITAIRES



## Résumé exécutif

### COMPRENDRE LES TRANSFERTS MONÉTAIRES POUR LA PROTECTION DANS LE CADRE DES PROGRAMMES AUTONOMES DE PROTECTION

#### QU'EST-CE QUE LES TRANSFERTS MONÉTAIRES POUR LA PROTECTION ?

La **protection dans le cadre de l'action humanitaire** implique d'aider les personnes à garantir leur sécurité, à réduire les risques et à se rétablir du danger que représentent la violence, la coercition, la privation délibérée et les abus à leur encontre. Les activités de protection visent à protéger les personnes, gérer les préoccupations quant à la protection immédiate et prévenir ou atténuer les risques relatifs à la protection. Le terme « **transferts monétaires (CVA)** » s'entend de tous les programmes humanitaires dans lesquels des espèces ou des coupons sont offerts à des individus, des ménages ou des communautés pour qu'ils puissent acquérir des produits sur le marché local et accéder à des services. **Bien que les expressions « argent liquide de protection » ou « transferts monétaires pour la protection », de même qu'« utilisation de transferts monétaires pour obtenir des résultats en matière de protection » soient de plus en plus utilisées par les agents humanitaires, il semble toujours exister un manque de compréhension commune de ces pratiques et concepts, ainsi qu'une absence de politique commune et de cadre opérationnel.**

#### LES TRANSFERTS MONÉTAIRES SONT-ILS UTILISÉS POUR LA PROTECTION ?

Malgré l'absence de politique commune et de cadre opérationnel, la CVA est un ensemble d'outils basés sur des données factuelles en rapide évolution dans la communauté humanitaire, qui visent surtout à renforcer la sécurité alimentaire et à répondre aux besoins de base.

À ce jour, l'utilisation de la CVA dans le secteur de la protection est plutôt limitée. Cependant, les coupons sont et devraient être envisagés pour la protection dans certains contextes, par exemple pour renforcer l'accès aux documents juridiques et veiller à ce que les individus déplacés puissent bénéficier d'une aide juridique qualifiée.

Les agents humanitaires reconnaissent que la CVA est bien placée pour répondre aux besoins de nombreux secteurs et — conjointement à l'offre de services, la gestion des cas et, parfois, l'assistance en nature — peut permettre d'obtenir des résultats positifs en matière de protection.

#### POURQUOI CE DOCUMENT ?

Le présent document vise à apporter une compréhension commune de l'utilisation de la CVA pour obtenir des résultats de protection parmi les parties prenantes humanitaires — notamment les organismes d'exécution<sup>1</sup>, les donateurs et les gouvernements hôtes — et partager des données et pratiques actualisées. L'inventaire présente les domaines essentiels sur lesquels les parties prenantes humanitaires clés (donateurs, clusters, etc.) doivent s'axer. Par ailleurs, le document détermine les manques de données et de pratiques qui exigent une attention et des ressources particulières, et décrit les possibilités d'utilisation efficace de la CVA dans le secteur de la protection pour obtenir des résultats.

<sup>1</sup> Les organismes d'exécution comprennent les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales internationales et nationales, et les organisations communautaires.

## DONNÉES, PRATIQUES ET LACUNES

Il est bien compris que les espèces et/ou les coupons peuvent permettre d'obtenir des résultats positifs en matière de protection. Les données indiquent qu'il est peu probable que la CVA à elle seule permette d'atteindre des résultats de protection à long terme à moins qu'elle ne soit intégrée à des programmes holistiques et intersectoriels qui comprennent la gestion des cas et des systèmes d'orientation. Par exemple, un transfert monétaire délivré par le biais de la gestion des cas peut permettre de contribuer à certains aspects de la réponse à la violence basée sur le genre (VBG), par exemple lorsque des services de réponse de base à la VBG, tels que les services juridiques ou les services de santé, ne sont pas accessibles en raison d'obstacles financiers. Les transferts monétaires peuvent ainsi servir au rétablissement des survivants. La difficulté est de veiller à ce qu'existent des ressources suffisantes, y compris des délais de financement plus longs, des ressources humaines ainsi que des services de qualité pour permettre une programmation globale en matière de protection.

Bien que les données sur l'utilisation de la CVA dans les programmes de protection soient de plus en plus nombreuses, il existe toujours des lacunes fondamentales dans la détermination des meilleurs services complémentaires pour que la CVA permette d'atteindre des résultats de protection à plus long terme. **Des efforts sont toujours nécessaires pour intégrer correctement la CVA dans les programmes de protection et comprendre l'horizon des utilisations possibles de la CVA dans le secteur de la protection, de manière stratégique et coordonnée.**

Les appels à l'action comprennent :

- 1. Faire disparaître les divisions entre la CVA et les acteurs de la protection grâce à un renforcement mutuel des capacités et une meilleure coordination concernant la CVA pour la protection.** Le secteur de la protection devrait ainsi communiquer proactivement avec les autres secteurs, notamment les groupes de travail sur les transferts monétaires lorsqu'ils existent, pour établir et maintenir un dialogue continu par le biais des forums locaux, nationaux et internationaux.
- 2. Placer en priorité la CVA pour la protection, et axer les capacités des partenaires locaux sur ce domaine pour réaliser le programme d'adaptation<sup>2</sup>.**
- 3. Développer des critères d'éligibilité clairs et harmoniser les approches de ciblage et de mise en œuvre** des activités de transferts monétaires pour la protection au niveau des pays/secteurs.
- 4. Partager, publier et distribuer les enseignements tirés de l'intégration de la CVA dans les programmes autonomes de protection.**
- 5. Mener davantage de recherches sur les résultats et risques pour la protection de la CVA pour la protection.**

## MESURER LES RÉSULTATS RELATIFS À LA PROTECTION ET L'IMPACT DE LA CVA POUR LA PROTECTION

Davantage de recherches sont nécessaires pour comprendre l'impact de l'utilisation de la CVA sur les résultats en matière de protection dans le cadre des programmes autonomes de protection. Des données rigoureuses, éthiques et à long terme qui adhèrent au principe de ne pas nuire manquent en particulier dans les contextes de conflit.

**Transferts monétaires pour la protection : Faire l'inventaire des transferts monétaires pour obtenir des résultats de protection dans les contextes humanitaires** est disponible à l'adresse suivante : <https://wrc.ms/cash-protection-outcomes>.

Ce document sera mis à jour chaque année pour présenter l'état actuel des données et mettre en lumière les manques de données. Il aborde la CVA pour obtenir des résultats en matière de protection de l'enfance et de violence basée sur le genre ; les versions futures présenteront les données sur la CVA pour obtenir des résultats en matière de logement, terre et propriété et de lutte antimines. Une note d'information sera élaborée.

-----

Ce document a été préparé par l'Équipe spéciale du Groupe de travail sectoriel global sur la protection (GPC) sur les transferts monétaires pour la protection. L'Équipe spéciale a été établie en 2017 pour renforcer les connaissances relatives à l'offre de transferts monétaires dans le secteur de protection, et pour améliorer l'efficacité et la qualité des programmes qui utilisent la CVA pour obtenir des résultats en matière de protection. L'Équipe spéciale est ouverte à tous, et rassemble actuellement plus de 40 participants dans 30 organisations qui représentent une multitude d'organisations, de pays et d'expériences, tant en protection qu'en CVA.

Pour plus d'informations, contacter [TenzinM@wrccommission.org](mailto:TenzinM@wrccommission.org) or [Stefan.Schmoldt@rescue.org](mailto:Stefan.Schmoldt@rescue.org).

---

2 Le Grand Bargain, lancé lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire de 2016, a confirmé l'engagement des donateurs humanitaires et des organisations d'aide les plus importants à veiller à ce que les partenaires nationaux et locaux soient impliqués dans les prises de décisions de toutes les réponses humanitaires, et à prêter assistance conformément aux principes humanitaires.